



Union Interparlementaire  
Pour la démocratie. Pour tous.



## REUNION PARLEMENTAIRE A L'OCCASION DE LA CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (COP24)

*9 décembre 2018*

**Organisée conjointement par l'Union interparlementaire et  
le Sejm de Pologne**

### **Document final**

**Préparé par la rapporteure de la réunion, Mme Anna Paluch,  
membre du Sejm de Pologne**

Nous, parlementaires du monde entier membres de l'Union interparlementaire, réunis à la session parlementaire organisée à l'occasion de la 24<sup>ème</sup> session de la Conférence des parties (COP24) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), à Katowice le 9 décembre 2018, espérons que les négociations en cours aboutiront à l'adoption rapide et efficace de solutions facilitant la mise en œuvre de l'Accord de Paris, qui contribuera à la réalisation de l'objectif à court et long terme de la CCNUCC.

L'accentuation des changements climatiques est l'un des problèmes les plus complexes auxquels le monde d'aujourd'hui doit faire face sur les plans environnemental, social et économique. Ce phénomène risque de devenir, au cours des prochaines années, une menace pour le développement et la prospérité dans le monde ainsi que pour la paix internationale. Les conséquences des changements climatiques mettent déjà sous pression de nombreuses populations dans plusieurs régions du monde. Nous constatons avec préoccupation la fréquence et l'intensité accrues des phénomènes météorologiques extrêmes tels que les sécheresses, les vagues de chaleur, les ouragans, les précipitations exceptionnelles, les inondations, les tempêtes et les tsunamis. Aussi, nous appelons à ce que des mesures soient prises pour contrôler et faire connaître l'impact des changements climatiques sur l'environnement, notamment sur les forêts, les océans et les milieux marins, et ce afin que les écosystèmes - éléments clés de la durabilité écologique à l'échelle planétaire – soient protégés au mieux.

Les efforts déployés jusqu'ici pour mettre un terme au réchauffement climatique n'ont pas été suffisamment efficaces. Malgré l'adoption de la CCNUCC et du Protocole de Kyoto afférent, les émissions de gaz à effet de serre ont augmenté de près de 50 pour cent durant les deux dernières décennies. Nous estimons qu'il est grand temps d'enrayer et même d'inverser cette tendance. Si des mesures d'atténuation ne sont pas prises sans tarder, il sera difficile d'atteindre les objectifs fixés par l'Accord de Paris.

Nous considérons que les données scientifiques recueillies par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) sur les causes, le rythme et les impacts possibles des changements climatiques fournissent une base pour qu'une action rapide et résolue soit menée afin de maintenir la hausse des températures mondiales dans des limites de sécurité. Nous soulignons que, conformément à l'objectif fixé dans l'Accord de Paris, et tenant compte de l'urgence exprimée dans le récent rapport du GIEC d'octobre 2018, l'augmentation de la température mondiale doit être maintenue bien en dessous de 2 °C au-dessus des niveaux préindustriels, tout en poursuivant les efforts visant à limiter cette hausse à 1,5 °C. A cet effet, les émissions mondiales de gaz à effet de serre doivent être réduites et neutralisées.

Malgré les avancées technologiques, le monde d'aujourd'hui se doit de répondre aux besoins élémentaires de ses habitants. Des millions de personnes vivent sans accès à l'eau potable, à l'alimentation, à l'énergie et à l'éducation. L'un des plus grands défis que le monde actuel doit relever consiste à lutter contre la pauvreté et à donner à chacun la possibilité de bénéficier du développement durable. L'Accord de Paris offre une occasion d'œuvrer à un développement pacifique, transformateur et équitable dans le monde entier, en accord avec les Objectifs de développement durable (ODD) du Programme 2030. Tous les Etats se partagent la responsabilité de sa mise en œuvre tout en tenant compte du principe des responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives à la lumière des différentes circonstances nationales.

La finalité première de l'Accord de Paris étant la réduction volontaire des émissions de gaz à effet de serre à court et à long terme, cet objectif ne pourra être atteint sans l'adoption et la mise en œuvre, par l'ensemble de ses signataires, de programmes nationaux ambitieux en matière de réduction de ces émissions fondés sur les principes de l'équité et de la différenciation. Ces programmes doivent être régulièrement examinés afin de veiller à ce qu'ils soient à jour et qu'ils tiennent compte des nouvelles connaissances scientifiques.

La mise en œuvre de l'Accord de Paris devrait permettre le développement à faibles émissions et à faibles émissions de gaz à effet de serre d'économies résilientes face aux changements climatiques dans tous les pays, ainsi que la mise à disposition d'un soutien aux pays en développement pour les aider à progresser vers la réalisation de cet objectif. Conformément à l'Accord, la lutte contre les changements climatiques doit tenir compte de la relation entre tous les éléments du système climatique – à savoir l'atmosphère, la géosphère, l'hydrosphère et la biosphère – en vue de contribuer à un approvisionnement énergétique durable et sûr pour les ménages et les secteurs économiques, à la lutte contre la pauvreté, à l'accès à l'eau potable, à l'élimination de la faim et à la réalisation des ODD du Programme 2030.

L'Accord de Paris n'établit pas de normes concernant les engagements nationaux que doit prendre chaque signataire. En effet, chaque Partie bénéficie d'une marge de manœuvre par rapport aux objectifs qu'il se fixe (concernant notamment la réduction des émissions de gaz à effet de serre, les taux d'émissions maximaux, l'adaptation aux changements climatiques ou l'absorption des gaz à effet de serre par les forêts) pour des périodes librement choisies. Il est donc nécessaire d'appliquer un système garantissant la transparence et la comparabilité des contributions déclarées ainsi que le contrôle des émissions et des mesures prises. La finalisation de ce système – c'est-à-dire du guide des règles de mise en œuvre de l'Accord, appelé *Paris rulebook* – devrait avoir lieu à la COP24 à Katowice. Le "dialogue de facilitation", connu en 2018 sous le nom de Dialogue Talanoa, qui se déroulera à la COP24, aidera les parties à préparer et mettre en œuvre leurs engagements nationaux (contributions déterminées au niveau national).

Nous soulignons que les politiques énergétiques et économiques doivent tenir compte des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Les stratégies pour atteindre ces objectifs doivent avant tout consister à accroître l'efficacité, à réduire la consommation d'énergie et à développer des sources d'énergies renouvelables, dans l'optique d'une économie à faibles émissions et à faibles émissions de gaz à effet de serre. Les politiques de transition énergétique doivent être rentables et abordables, technologiquement neutres et éviter les distorsions du marché. Parallèlement à cela, il convient d'élaborer des outils et des programmes de soutien pour les régions les plus vulnérables, en particulier celles pratiquant l'extraction et le traitement des combustibles fossiles, tout en développant des corridors de croissance pour les énergies renouvelables à faibles émissions et à faibles émissions de gaz à effet de serre dans les estuaires maritimes de manière à ce qu'elles puissent réaliser les transformations économiques et sociales allant de pair avec le développement durable.

Le développement et la mise en œuvre de technologies modernes, notamment de technologies économes en matières premières et en énergie, sont essentiels pour réduire les émissions et lutter contre les changements climatiques. Aussi, nous appelons à une augmentation de l'investissement dans la recherche et le développement et du financement de projets pilotes, au développement de la coopération scientifique internationale et à la création de mécanismes pour le transfert de technologies innovantes et inoffensives pour le climat.

Nous sommes convaincus que l'accentuation des changements climatiques augmentera à son tour l'exposition et la vulnérabilité du monde face aux phénomènes météorologiques extrêmes, à l'élévation du niveau de la mer et à la propagation des maladies. La question de l'adaptation doit donc être un élément clé de la politique climatique. Une adaptation efficace et rationnelle est dans l'intérêt de tous les pays. La coopération internationale dans ce domaine, et notamment la coopération pour la mise en œuvre de mesures de protection contre les tsunamis et d'autres mesures de prévention des catastrophes, peut soutenir l'action nationale, notamment par le biais de partages d'expériences et d'un soutien financier aux pays les moins avancés. Par ailleurs, nous appelons à ce que davantage de mesures soient prises pour faire connaître les dispositions de l'Accord de Paris. La sensibilisation est primordiale si l'on veut orienter les attitudes et promouvoir des comportements amenant tant l'industrie que les autorités publiques et les ménages à relever les défis liés à l'évolution du climat.

Nous soulignons également le rôle des parlementaires qui légifèrent et créent des politiques économiques, environnementales et sociales importantes pour la mise en place d'un cadre formel et légal facilitant la création d'une économie à faibles émissions et à faibles émissions de gaz à effet de serre. Nous reconnaissons que le fardeau de notre génération de se convertir à des économies à faibles émissions et à faibles émissions de gaz à effet de serre doit être considéré comme une contribution pour les générations futures, qui subiront les conséquences des changements climatiques de manière beaucoup plus importante. Nous reconnaissons également l'importance des initiatives non seulement nationales mais aussi des efforts dynamiques des municipalités, entreprises, citoyens, et autres acteurs non gouvernementaux pour atteindre une économie à faibles émissions et à faibles émissions de gaz à effet de serre. Nous demandons à ce que la question de la protection du climat soit régulièrement examinée par les parlements nationaux et régionaux et à ce que l'action à cet égard soit menée par tous les groupes politiques et au-delà de tout clivage politique.